



2023/062
7.5.5

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	2
Exprimés	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le **6 avril 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

OBJET

ASSOCIATION
« LES ACHARNEES »
DEMANDE DE
SUBVENTION

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIoux, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET (jusqu'à 21h30), M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h05), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 20h10), M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET (arrivée à 21h20), Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absentes excusées : Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY.

Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET
Mme Cécile de LAUNAY a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON

☒ Mme Cindy BOUILLARD a été élue secrétaire de séance.

Katia de SAINT-JUST, adjointe en charge des ressources et des moyens, informe les membres du Conseil municipal que l'association « Les Acharnées » ont déposé une demande de subvention auprès de la mairie pour les aider à réaliser leur projet de trail « Corsica Raid Femina » du 1^{er} au 5 juin prochain au profit de l'association « LA MARIE DO, tous ensemble contre le cancer ». La commission Sports, loisirs, vie associative a été consultée et propose d'attribuer une subvention de 400 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 23 votes pour (Isabelle TESSIER et Françoise JORAT ne participent pas au vote compte tenu de leur lien de parenté avec l'une des personnes en présence),

- ➔ **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 400 € au profit de l'association « Les Acharnées » de Nozay, pour les aider à réaliser le projet de trail au profit de « LA MARIE DO, tous ensemble contre le cancer »,
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article 6574,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 11 avril 2023

Le Maire :
- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE PROVOST

